

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 13 AVRIL 2023**

(Date de convocation : 7 Avril 2023)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 22 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 6  |
| Absent excusé non représenté :               | 1  |
| Absent non excusé :                          | /  |
| Votants :                                    | 28 |

L'An deux mille vingt-trois et le treize Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaiant présents :** Monsieur Didier CARLE, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLLIER, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE,

**Pouvoirs :** Monsieur Laurent COMTAT (procuration à Monsieur le Maire), Madame Claudine CHAUVET (procuration à Monsieur Gérôme VIAU), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Madame Nadège BOISSIN), Madame Nancy GONTIER (procuration à Monsieur Franck RIMBERT), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN).

**Absent excusé :** Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gérôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Réhabilitation d'un bâtiment communal situé Place de la Juiverie :  
avenant n°2 au marché de travaux conclu avec l'entreprise BINOCHÉ  
LOT 08 : Electricité / VMC

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de conclure un avenant n°2 avec l'entreprise BINOCHÉ, titulaire du lot 08 « Electricité / VMC » dans le cadre des travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment communal situé Place de la Juiverie, d'un montant initial de 18 355.00 euros H.T.

Cet avenant concerne des travaux supplémentaires rendus nécessaires suite à des circonstances imprévues en application de l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique :

- réalisation des passages de fourreaux EDF à la place de l'entreprise MORETTI, titulaire du lot 01 « Maçonnerie » (article 1.3.14 de la DPGF) suite à la modification des points de branchement demandée par ENEDIS : + 385.00 euros H.T.

- consuel exigé par ENEDIS suite au déplacement du compteur existant du local B : + 363.00 euros H.T.

- mises en sécurité des installations des locaux A et C sur demande du bureau de contrôle technique : baes, clés et serrures des tableaux électriques, mise à la terre des baies suite à électrification des grilles de protection des vitrines : + 460.60 euros H.T.

... / ...

Le montant total de ces travaux supplémentaires s'élève à 1 208.60 euros H.T., ce qui représente + 6.58 % du montant total du marché initial.

Cet avenant concerne également les travaux modificatifs suivants apparaissant opportuns en application de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique :

- création d'alimentations électriques pour les grilles de protection des vitrines des locaux A et C suite à oubli de la maîtrise d'œuvre lors de l'établissement du descriptif des travaux : + 204.00 euros H.T.

- réaménagement électriques des locaux A et B pour un montant total de + 1 528.75 euros H.T. :

- retrait des prestations relatives à la mise en place de systèmes d'arrêt d'urgence supplémentaires prévus par l'avenant n°1 grâce à la mise en place d'un dispositif équivalent sans coût supplémentaire : - 1 365.00 euros H.T.

Le montant total de ces modifications s'élève à 367.75 euros H.T., ce qui représente + 2.00 % du montant total du marché initial et un pourcentage cumulé de + 13.52 %.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver l'avenant n° 2 à conclure avec l'Entreprise BINOCHE, titulaire du lot 08 : Electricité / VMC, d'un montant total de 1 576.35 euros H.T. et fixant le nouveau montant du marché à 22 044.35 euros H.T. (tout avenant compris).

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2194-5 et R2194-8 du Code de la Commande Publique,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 3 abstentions (Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE et Madame Sabrina BOHIGUES par procuration),

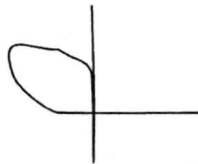
**APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché de travaux à conclure avec l'Entreprise BINOCHE dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal situé Place de la Juiverie, lot 08 : Electricité / VMC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Gérôme VIAU

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 27 Avril 2023

Publiée le : 27 Avril 2023





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

### AVENANT N° 2

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Ville de Pernes-les-Fontaines  
Hôtel de Ville  
Place Aristide Briand  
84210 Pernes-les-Fontaines  
Représentée par Monsieur Didier CARLE, Maire

Tél : 04.90.61.45.00

Courriel : [contact@perneslesfontaines.fr](mailto:contact@perneslesfontaines.fr)

Courriel Service des Marchés Publics : [dg1@perneslesfontaines.fr](mailto:dg1@perneslesfontaines.fr)

Site de la ville : <http://www.perneslesfontaines.fr>

#### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Entreprise BINOCHE  
20, avenue Denis Pauleau  
13160 CHATEAURENARD  
Tél : 04.90.94.79.29  
Courriel : [charles.binoche@free.fr](mailto:charles.binoche@free.fr)  
SIRET : 513 084 723 00024

#### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL – PLACE DE LA JUIVERIE  
LOT 08 : Electricité / VMC**

■ Montant initial du marché public : 18 355.00 euros H.T.

#### D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant est pris en application des articles du Code de la Commande Publique relatifs aux modifications de marché autorisées.

Modifications de marché relevant de l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique :

Les travaux suivants sont rendus nécessaires suite à des circonstances imprévues :

- Réalisation des passages de fourreaux EDF à la place de l'entreprise MORETTI, titulaire du lot 01 « Maçonnerie » (article 1.3.14 de la DPGF) suite à la modification des points de branchement demandé par ENEDIS : + 385.00 euros H.T.

le 27/04/2023

Application de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique

99\_DE-084-218400885-20230427-DE\_13042023

Consulté par ENEDIS suite au déplacement du compteur existant du local B : + 363.00 euros

- Mises en sécurité des installations des locaux A et C sur demande du bureau de contrôle technique : baes, clés et serrures des tableaux électriques, mise à la terre des baies suite à électrification des grilles de protection des vitrines : + 460.60 euros H.T.

L'ensemble de ces modifications représente une plus-value d'un montant de **1 208.60 euros H.T.**

Modifications de marché relevant de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique :

Les travaux modificatifs suivants apparaissent opportuns :

- création d'alimentations électriques pour les grilles de protection des vitrines des locaux A et C suite à oubli de la maîtrise d'œuvre lors de l'établissement du descriptif des travaux : + 204.00 euros H.T.
- réaménagement des locaux A et B pour un montant total de + 1 528.75 euros H.T. :
  - mise en place de tableaux électriques 3 rangées au lieu de tableaux électriques 2 rangées prévus initialement : + 24.00 euros H.T.
  - mise en place d'un bloc secours supplémentaire suite à l'ajout d'un atelier sur cour pour le local A, rattaché initialement au local B : + 100.75 euros H.T.
  - aménagements électriques supplémentaires dans le local B : prises, système de ventilation, lumière, disjoncteurs : + 1 404.00 euros H.T.
- retrait des prestations relatives à la mise en place de systèmes d'arrêt d'urgence supplémentaires prévus par l'avenant n°1 grâce à la mise en place d'un dispositif équivalent sans coût supplémentaire : - 1 365.00 euros H.T.

L'ensemble de ces modifications représente une plus-value d'un montant de **367.75 euros H.T.**

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant demeurent applicables.

Le présent avenant entrera en application à compter de sa notification.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON  OUI

Montant de l'avenant en application de l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique :

- Taux de TVA : 20 %
- **Montant HT : 1 208.60 euros**
- Montant TTC : 1 014.72 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : + **6.58 %** du montant total du marché initial

Montant de l'avenant en application de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique :

- Taux de TVA : 20 %
- **Montant HT : 367.75 euros**
- Montant TTC : 441.30 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : + 2.00 % du montant total du marché initial
- **% d'écart cumulé : + 13.52 %**

Nouveau montant du marché public :

- Montant initial H.T. : 18 355.00 euros
- Montant avenant n°1 H.T. : 2 113.00 euros
- **Montant avenant n°2 H.T. : 1 576.35 euros**
- **Nouveau montant du marché H.T. : 22 044.35 euros**
- Taux de la TVA : 20 %
- Montant T.T.C. : 26 453.22 euros

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|------------------------------------------|---------------------------|-----------|
|                                          |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

A : ..... , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur)



**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**■ En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)